



Fédération québécoise
d'athlétisme

POLITIQUE D’AFFILIATION 2020

La Fédération québécoise d’athlétisme a élaboré une nouvelle « Politique d’affiliation 2020 » qui s’applique à compter du 1^{er} septembre 2019.

Cette nouvelle Politique est le résultat d’une consultation des clubs qui a eu lieu en mars et avril 2019 et d’une présentation lors d’une réunion spéciale tenue le 28 mai 2019 à laquelle tous les clubs avaient été invités. La Politique d’affiliation 2020 a été entérinée à 94.9%.

PRINCIPAUX CHANGEMENTS

1. L’affiliation de tous les membres (individuels et clubs) est maintenant obligatoire.
2. Instauration d’une affiliation d’été pour les athlètes benjamins à vétérans.
3. Instauration d’une tarification réduite pour certaines catégories de clubs ou membres.
4. Ajout de nouvelles catégories de membres.
5. Mise en place de “Conditions de reconnaissance des clubs”.
6. Tous les entraîneurs doivent avoir complété leur vérification des antécédents judiciaires avant d’agir à titre d’entraîneur et être reconnus par la FQA.
7. Tous les entraîneurs ou animateurs œuvrant au sein de la FQA doivent respecter les minimas de formation. Un comité est mis en place pour élaborer ces minimas qui s’appliqueront graduellement à partir de 2020.
8. Bonification du Fonds de développement régional (50% du surplus des revenus d’affiliation excédant \$250,000 sera versé au Fonds de Développement Régional).

PRINCIPES

Quatre principes ont guidé l’élaboration de cette Politique d’affiliation 2020 :

1. **Équité**
Tous les clubs et membres individuels sont soumis aux mêmes règles d’application sans exception et de manière uniforme.
2. **Représentativité**
Le nombre de membres affiliés reflète le nombre d’athlètes pratiquant réellement l’athlétisme à l’intérieur des clubs membres. La FQA doit pouvoir compter sur un portrait fidèle et représentatif de la pratique au sein des clubs pour bien adapter la conception et la mise en place de programmes de développement des athlètes, des clubs, des entraîneurs et des officiels.

3. **Responsabilité**
La politique d'affiliation reconnaît la responsabilité de toutes les parties prenantes de mettre en place un environnement sain, sécuritaire, adapté et stimulant pour tous les membres. La responsabilité d'offrir un environnement sécuritaire et de qualité aux athlètes est pleinement assumée par la FQA et les Clubs dans la mesure où les athlètes sont dûment enregistrés via leur affiliation.
4. **Accessibilité**
La politique d'affiliation n'est pas un obstacle majeur à la pratique de l'athlétisme relativement à d'autres sports pratiqués de manière structurée. Les tarifs d'affiliation sont élaborés avec un souci de favoriser l'accessibilité de l'athlétisme au plus grand nombre.

CONDITIONS DE RECONNAISSANCE POUR ÊTRE UN CLUB RECONNU PAR LA FQA

1. Le club doit être dûment incorporé en tant qu'Organisme Sans But Lucratif (OSBL) et être en règle avec le gouvernement.
2. Tous les individus participants à des activités du club doivent être membres de la FQA.
3. Au minimum, un club doit être composé de:
 - a. 2 membres associés dont le/la président(e) du club (le président du club ne peut pas être l'un des entraîneurs du club);
 - b. 1 entraîneur;
 - c. 5 athlètes.
4. Tous les entraîneurs doivent avoir complété leur vérification des antécédents judiciaires avant d'agir à titre d'entraîneur.
5. Tous les entraîneurs ou animateurs œuvrant au sein de la FQA doivent respecter les minimas de formation.
6. Chaque année, le club doit s'affilier et payer les frais associés avant le 15 décembre afin que les athlètes et membres puissent participer aux activités de la FQA et être assurés.
7. Le club doit s'assurer que toutes les factures sont payées en moins de 30 jours, sous peine de perdre ses privilèges (et ceux des membres individuels).
8. Un registraire doit être identifié pour faire le suivi des affiliations avec la FQA.
9. Un responsable de club (normalement le président) doit être identifié afin de faire tous les autres suivis pertinents avec la FQA.
10. Le club doit s'engager par écrit à faire signer les codes d'éthique à ses membres (athlètes, entraîneurs, etc...).
11. Les athlètes étrangers en « visite » au Québec, sous présentation de leur affiliation active dans leur province ou pays d'origine, peuvent participer aux activités de la FQA sans affiliation, si leur séjour est de 2 mois ou moins. Pour tout séjour plus long, l'athlète doit s'affilier selon les règles.

AVANTAGES DES CLUBS MEMBRES DE LA FQA

Voici les principaux avantages des clubs membres de la FQA :

1. Assurance responsabilité civile pour vos administrateurs et dirigeants.

Cette assurance couvre les conséquences monétaires découlant d'une faute, erreur, omission, négligence commise par un administrateur ou un dirigeant, dans le cadre d'actes administratifs et causant un dommage à une tierce partie.

Qui est assuré ?

Les administrateurs et dirigeants

Les employés

Les bénévoles

Les membres de comités

L'organisme

2. Assurance responsabilité civile générale.

Cette assurance couvre les conséquences monétaires de la responsabilité d'un assuré en raison de dommages corporels ou matériels causés par lui à autrui, du fait de ses opérations ou ses activités. De plus, elle couvre les conséquences monétaires de la responsabilité d'un assuré suite à un préjudice personnel ou un préjudice découlant d'activités de publicité, subis par autrui.

Elle couvre également les conséquences monétaires de la responsabilité d'un assuré en raison de dommages matériels causés par lui à des lieux qu'il loue (locaux, gymnase, etc.)

Qui est assuré ?

L'organisme

Les employés

Les administrateurs et dirigeants

Les bénévoles

Les membres de comités

3. Assurance accident pour vos membres individuels.

Cette assurance offre une couverture en cas de décès, mutilation. Elle rembourse des frais médicaux et dentaires en cas d'accident.

4. Accès au Fonds de développement régional.

Le Fonds de développement régional permet aux clubs de recevoir un soutien financier pour la mise en place de projets de développement ayant un impact positif pour le développement à moyen et long terme de l'athlétisme dans la région concernée.

5. Admissible à être honoré lors du Gala Athlètes

Le club peut soumettre des nominations dans les différentes catégories admissibles lors du Gala annuel.

6. Accès au Congrès annuel de la FQA

Les administrateurs du club peuvent participer gratuitement aux activités de formation, échanges et présentations lors du Congrès annuel FQA.

7. Participer à la vie démocratique de votre Fédération

Votre club a accès à l'Assemblée Générale Annuelle avec droit de vote selon les règles en vigueur et peut ainsi participer à l'élaboration des grandes décisions de la FQA.

AVANTAGES DES MEMBRES INDIVIDUELS DE LA FQA

Voici les principaux avantages des membres de la FQA :

1. Accès aux réseaux de compétitions régional, provincial, national et international.
2. Reconnaissance des performances au niveau provincial, national et international.
3. Assurance-accident à l'entraînement et en compétition.
4. Admissible à être honoré lors du Gala Athlètes.
5. Rabais à l'inscription aux compétitions du Circuit « Les Premières Foulées Bruny Surin ».
6. Carnet de progression athlétique gratuit aux enfants de 4 à 13 ans.
7. Accès aux camps de perfectionnement pour les athlètes de la relève et leurs entraîneurs.
8. Accès aux programmes de bourses de différentes organisations (Fondation de l'Athlète d'Excellence du Québec, Fondation Sport-Études, Club Médaille d'Or, etc...).
9. Accès au programme de crédits d'impôts pour athlètes identifiés du Gouvernement du Québec
10. Admissible pour être sélectionné au sein des Équipes du Québec et des équipes nationales.
11. Accès au soutien financier pour athlètes identifiés lors des projets d'Équipes du Québec (championnats canadiens, camps en climat chaud et en Europe).
12. Accès aux programmes Sport-Études.
13. Accès au programme de soutien à l'engagement d'entraîneur du Gouvernement du Québec
14. Accès aux formations pour entraîneurs et activités de perfectionnement à tarif réduit.
15. Accès aux formations et activités de perfectionnement pour officiels.
16. Accès gratuit à la Réunion annuelle des entraîneurs lors du Congrès annuel FQA.
17. Vérification des antécédents judiciaires sans frais pour les entraîneurs et officiels (tous les 3 ans).
18. Rabais sur les frais d'inscription à certaines courses sur route et trail sanctionnées par la FQA.
19. Rabais offerts par de nombreux partenaires de la FQA.
20. Tous les membres de la FQA sont aussi membres d'Athlétisme Canada et ont ainsi accès à tous les services et programmes nationaux.

Devenir membre de la Fédération québécoise d'athlétisme, c'est aussi soutenir le développement des différents programmes et représente un investissement dans le développement de l'athlétisme à l'échelle régionale, provinciale, nationale et internationale.



Fédération québécoise
d'athlétisme

Tarifs d'affiliation 2020

Affiliation du 1er janvier au 31 décembre 2020.

Valide à partir du 1er septembre 2019 pour les nouveaux membres.

Les taxes sont incluses dans ces tarifs : TPS (101755254 RT) et TVQ (1006186744 TQ).

CLUBS	Tarif annuel
Athlétisme (1)	700\$
Course sur route / Trail (2)	250\$
Initiation (3)	250\$
Équipe scolaire	350\$

- (1) Inclus toutes les composantes (athlétisme, initiation, route, trail)
(2) 100% des athlètes doivent être affiliés à titre de coureur sur route
(3) 100% des athlètes doivent être affiliés à titre initiation

MEMBRES INDIVIDUELS	Tarif annuel
Cadres sportifs	
Associé	45\$
Entraîneur	60\$
Animateur sportif (de 18 ans +) (1)	50\$
Animateur sportif (de - 18 ans) (2)	30\$
Officiel	Gratuit

- (1) Animateur sportif : personne âgée de 18 ans ou plus qui anime uniquement des groupes d'initiation (moins de 14 ans).
(2) Animateur sportif : personne âgée de moins de 18 ans qui anime uniquement des groupes d'initiation (moins de 14 ans).

MEMBRES INDIVIDUELS	Tarif annuel	Tarif saisonnier (1 ^{er} avril au 30 août)
Athlètes compétitifs		
Benjamin - U14 (né en 2007 ou après)	40\$	Été : 30\$
Cadet - U16 (né en 2005 ou 2006)	60\$	Été : 45\$
Juvenile - U18 (né en 2003 ou 2004)	70\$	Été : 50\$
Junior - U20 (né en 2001 ou 2002)	85\$	Été : 60\$
Sénior (né de 1986 à 2000)	95\$	Été : 70\$
Vétéran (né en 1985 ou avant)	70\$	Été : 50\$

INDÉPENDANT	Tarif annuel
Athlète benjamin à vétéran	240\$

COMPÉTITIFS LIMITÉS	Tarif annuel / Tarif saisonnier	
Initiation (U14 / <u>Moins de 14 ans</u>) (Né en 2007 ou après)	20\$ / année Carnet CoursSauteLanceRoule inclus 10\$ / session Carnet CoursSauteLanceRoule inclus	<u>3 sessions/année</u> Janvier - Avril Mai - Août Septembre - Décembre 2 sessions = 1 an (3 ^e session sans frais)
Récréatif / Entraînement (14 ans et plus) (Né en 2006 ou avant)	30\$ / année 20\$ / session	<u>3 sessions/année</u> Janvier - Avril Mai - Août Septembre - Décembre
COMPÉTITIFS LIMITÉS	Tarif annuel	
Coureur sur route (18 ans et plus) (Né en 2002 ou avant)	<u>Membre d'un club FQA</u> <ul style="list-style-type: none"> • 10\$ • 40\$ Compétitif limité => 	Accès à 3 compétitions sanctionnées/année. 1 cross-country, 1 en salle, 1 en plein air. Déterminées par la FQA.
	<u>Membre individuel</u> 35\$	